

DÉCRET N° 2021 – 587 DU 10 NOVEMBRE 2021
portant classement de biens culturels au patrimoine
culturel national.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte culturelle en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin ;
- vu** l'Acte de transfert de propriété entre le Gouvernement de la République du Bénin et le Gouvernement de la République française, signé le 09 novembre 2021 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-533 du 20 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- sur** proposition conjointe du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération et du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 novembre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont classés au patrimoine culturel national, les vingt-six (26) biens culturels dont la liste figure en annexe au présent décret, restitués par la France au Bénin dans le cadre de la coopération muséale et patrimoniale.

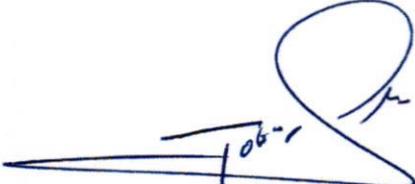


Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 novembre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,

Le Ministre du Tourisme,
de la Culture et des Arts,



Séverin Maxime QUENUM



Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MTCA 2 MJL 2 ; MAEC 2 ; AUTRES MINISTERES 20 ; SGG 4 ; JORB 1.

Liste des vingt-six (26) biens culturels restitués par la France au Bénin

N°	Nom de l'objet	Numéro d'inventaire attribué par le musée du Quai Branly-Jacques Chirac
01	Statue anthropomorphe du roi Ghézo	71.1893.45.1
02	Statue anthropomorphe du roi Glèlè	71.1893.45.2
03	Statue anthropomorphe du roi Béhanzin	71.1893.45.3
04	Porte du palais royal d'Abomey	71.1893.45.4
05	Porte du palais royal d'Abomey	71.1893.45.4
06	Porte du palais royal d'Abomey	71.1893.45.6
07	Porte du palais royal d'Abomey	71.1893.45.7
08	Siège royal	71.1893.45.8
09	Récade (insigne d'autorité) réservée aux soldats masculins du bataillon blu, composé uniquement d'étrangers	71.1895.16.1
10	Calebasses royales grattées et gravées d'Abomey, prise de guerre dans les palais royaux	71.1895.16.2
11	Autel portatif aseñ hotagati	71.1895.16.3
12	Autel portatif aseñ royal ante mortem du roi Béhanzin	71.1895.16.4
13	Autel portatif aseñ du palais royal incomplet	71.1895.16.5
14	Autel portatif aseñ du palais royal incomplet	71.1895.16.6
15	Trône du roi Glèlè	71.1895.16.7
16	Trône du roi Ghézo (longtemps dit «Trône du roi Béhanzin»)	71.1895.16.8
17	Autel portatif aseñ hotagati à la panthère, ancêtre des familles royales de Porto-Novo, d'Allada et d'Abomey	71.1895.16.9
18	Fuseau	71.1895.16.10
19	Métier à tisser	71.1895.16.11
20	Pantalon de soldat	71.1895.16.12
21	Siège tripode kataklè sur lequel le roi posait ses pieds	71.1895.16.13
22	Tunique	71.1895.16.14
23	Récade (insigne d'autorité) réservée aux soldats masculins du bataillon blu, composé uniquement d'étrangers	71.1895.16.15
24	Récade réservée aux soldats masculins du bataillon blu, composé uniquement d'étrangers	71.1895.16.16
25	Autel portatif aseñ du palais royal incomplet	71.1895.16.17
26	Sac en cuir.	71.1895.16.18

